

Les leviers financiers



Les différents organismes à solliciter afin de financer un cycle de judo en milieu scolaire :

Avant de réaliser un devis ou une facture l'association doit s'assurer d'avoir un numéro de SIRET, obligatoire pour émettre des factures. Pour l'obtenir, c'est au près de l'INSEE qu'il faut se rapprocher.



Coopérative scolaire



**Association de parents
d'élèves (APE)**



Collectivité territoriale

Par exemple les communes



ANS

Agence nationale du sport



Coopérative scolaire

Qu'est-ce qu'une coopérative scolaire ?

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Les coopératives scolaires revêtent deux formes juridiques distinctes :

- la coopérative scolaire constituée en association autonome (loi 1901).
- la coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE.



Association de parents d'élèves (APE)

Comme son nom l'indique, une association de parents d'élèves est un regroupement exclusif de tous les parents d'élèves ainsi que des représentants légaux d'un ou de plusieurs élèves d'un établissement scolaire. Comme mentionné auparavant, l'objet de cette association est la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves. Le représentant de cet organisme a d'ailleurs le droit légitime de prendre part à un conseil d'école ou un conseil d'administration d'un établissement scolaire.

Financement de l'APE

L'APE est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de dons et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.



Collectivités territoriale

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis.

Sont définies comme collectivités territoriales :

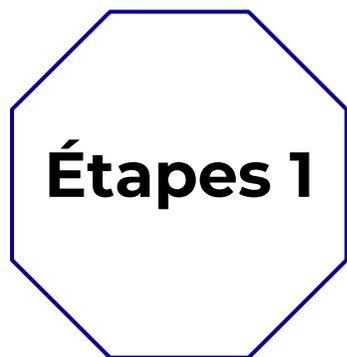
- les communes ;
- les départements auxquels s'ajoutent les cinq départements d'outre-mer (Dom);
- les régions auxquelles s'ajoutent également cinq régions d'outre-mer ;
- les collectivités à statut particulier ;
- les collectivités d'outre-mer (Com).

Les communes seront les principales partenaire d'un projet de judo en milieu scolaire.

Agence nationale du sport (ANS)

Via le compte asso, un projet judo école peut être subventionnable.





Réaliser un
devis



Faire valider le devis
par le client



Réaliser le
cycle judo



Envoyer la
facture

 **DEVIS**

Que faire apparaître sur un devis ?

Mention légale obligatoire :

- Nom du club
- SIRET
- Coordonnées du club
- Nom du client
- Objet et date
- Détails de la prestation (Nombre d'heure d'intervention, location de tapis ou d'un dojo mobile, location kimono, etc..).

 **Facture**

Que faire apparaître sur une facture ?

Mention légale obligatoire :

- Nom du club
- SIRET
- Coordonnées du club
- Nom du client
- Objet et date
- Détails de la prestation (Nombre d'heure d'intervention, location de tapis ou d'un dojo mobile, location kimono, etc..).

Exemple de devis et de facture en PJ



www.ffjudo.com